



## CAHIER DES CHARGES

**Objet** : Poursuite de l'accompagnement des collectivités territoriales du SAGE de l'Elorn dans leur gestion des espèces végétales invasives, dans un but de limiter leur expansion sur leur territoire - Année 2015

**Maître d'ouvrage** : Syndicat de Bassin de l'Elorn

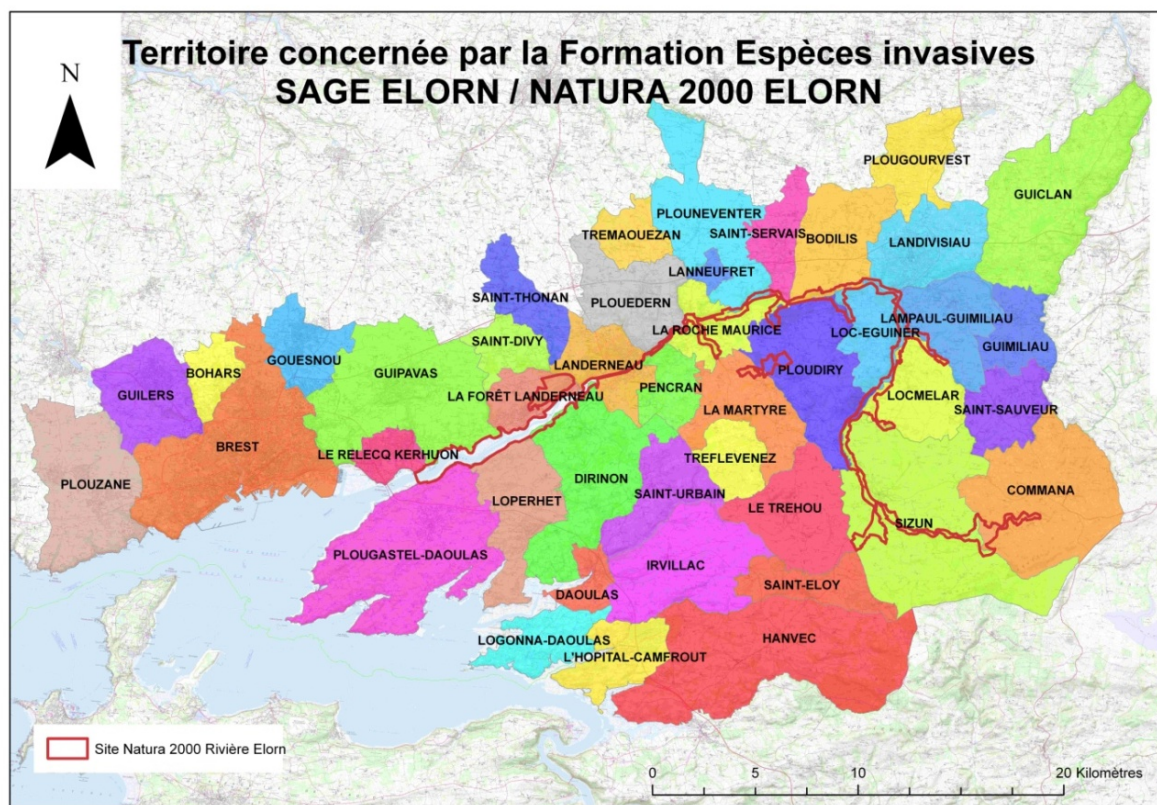
## 1- Nature de la consultation

Le Syndicat de Bassin de l'Elorn s'est engagé dans une action volontaire afin de limiter l'expansion des espèces végétales invasives sur son territoire. Depuis 2013, ce travail a été réalisé suite à un appel d'offre, en partenariat avec Bretagne Vivante et le CPIE Vallée de l'Elorn. Le syndicat a dès le début souhaité associer étroitement les acteurs du territoire susceptibles d'interagir directement avec ces espèces : services techniques communaux, entreprises d'entretien des espaces publics, associations gestionnaires d'espaces. Cela s'est traduit par un premier programme qui a associé la formation à la connaissance des espèces invasives et aux problématiques de gestion qu'elles posent, à la mise sur pied d'un réseau de collecte de données, avec localisation sur carte, impliquant la majorité des services communaux du territoire ainsi que des entreprises sous-traitantes travaillant régulièrement sur ces territoires. Ce réseau doit continuer à être accompagné afin d'assurer son efficacité en améliorant la compétence de ses acteurs et en continuant à les associer à la réflexion sur les plans de gestion à bâtir en exploitant les informations collectées et sur la mise en œuvre d'itinéraires techniques.

En 2015, l'objectif est de poursuivre la dynamique lancée depuis 2013, auprès des services techniques des communes et des entreprises travaillant pour le compte de ces communes, ainsi que d'élargir l'accompagnement auprès du grand public. Un travail de sensibilisation des élus du territoire sera également mis en œuvre.

## 2- Localisation du secteur d'intervention et période

Les interventions recouvrent l'ensemble des communes intégrées au territoire du SAGE excepté les 8 communes de Brest Métropole (gérées directement par BM), soit 34 communes.



### 3- Procédure de passation

Le marché se fait dans le cadre d'un Marché à procédure adaptée.

### 4- Contenu de la mission

La prestation demandée se décline en 3 parties :

Il est donc prévu pour atteindre ces objectifs :

#### **1- Accompagnement individuel des communes – Aide à l'élaboration et mise en place d'un plan de gestion**

- Poursuite de la dynamique par une rencontre annuelle auprès de toutes les communes engagées dans la démarche (discussion, temps d'échanges, recueil des nouvelles données de leur cartographie).
- Consolidation et enrichissement de la base de données déjà constituée par ajout des localisation GPS, niveau d'infestation, degré de sensibilité écologique, facteur de risque, actions de gestion passées, actions de gestion préconisées, faisabilité et efficacité des mesures mises en œuvre.
- Accompagnement plus poussé de 7 communes déjà identifiées : élaboration d'un plan de gestion global pour 2 communes et début de mise en œuvre (secteurs prioritaires, secteurs où ne pas intervenir, définir les techniques à mettre en place en fonction de la vulnérabilité des secteurs (biodiversité, sécurité), du matériel des communes, du temps accordé...) ; accompagnement de 5 communes pour des thématiques déjà identifiées par commune (suivi d'expérimentations en cours, gestion de la Balsamine de l'Himalaya sur une base nautique, détermination des différentes origines de contamination, gestion par pâturage par des chèvres, gestion du Laurier palme sur un site boisé, gestion d'un cimetière, stockage des déchets de coupe)
- Intégration des plans de gestion dans SIG du Syndicat de bassin de l'Elorn.

#### **2- Sensibilisation et Diffusion des itinéraires techniques**

➤ En 2013, 2014 et début 2015, le travail d'accompagnement sur le terrain, s'est aussi porté sur les entreprises locales. Des formations spécifiques leur ont été proposées. Il en est ressorti des préconisations de gestion qui ont été compilées et qui ont abouti à un premier travail d'itinéraire technique. Ce travail d'itinéraire technique sera enrichi, approfondi et terminé en 2015.

Un travail portera également sur l'accompagnement des démarches en lien avec le service urbanisme des collectivités (liste de plantes locales à intégrer dans dépôt permis de construire, autorisation avant travaux...). Un temps sera consacré à élaborer des documents adaptés aux communes.

Toutes ces démarches relevant essentiellement de la volonté des communes, un temps sera nécessaire pour expliquer l'intérêt de cette démarche aux collectivités.

➤ Un travail de sensibilisation et d'explication est à prévoir auprès des élus locaux en se basant notamment sur le travail réalisé par les services techniques des communes (présentation de l'inventaire en cours, des pistes de plan de gestion, de techniques pouvant être mise en place pour limiter la propagation...). Une demi-journée de restitution à destination des élus et du grand public sera à prévoir.

### **3- Elargissement vers le grand public**

➤ Elargissement vers le grand public : prévoir des actions de sensibilisation vis-à-vis des habitants de ces communes (faire des propositions : animations, diffusion d'information...).

### 5- Remise des offres

Les offres sont à remettre au Syndicat de Bassin de l'Elorn, Guern Ar Piquet, Ecopôle, 29460 Daoulas, pour le vendredi 17 avril 2015.

6- Prix de la prestation

Désignation	Détail de la prestation	Coût Journalier H.T.	Nb de jours	Coût Total H.T.	Description
<b>1- Poursuite de l'accompagnement individuel des communes – Aide à l'élaboration et mise en place d'un plan de gestion</b>	<b>1-1-</b> Poursuite de la dynamique par une rencontre annuelle auprès de toutes les communes engagées dans la démarche (discussion, temps d'échanges, recueil des nouvelles données de leur cartographie).				
	<b>1-2-</b> Consolidation et enrichissement de la base de données déjà constituée par ajout des localisation GPS, niveau d'infestation, degré de sensibilité écologique, facteur de risque, actions de gestion passées, actions de gestion préconisées, faisabilité et efficacité des mesures mises en œuvre.				
	<b>1-3-</b> Accompagnement plus poussé de 7 communes déjà identifiées : élaboration d'un plan de gestion global pour 2 communes et début de mise en œuvre ; accompagnement de 5 communes pour des thématiques déjà identifiées par commune.				
	<b>1-4-</b> Intégration des plans de gestion dans le SIG du Syndicat de bassin de l'Elorn.				
<b>2- Sensibilisation et diffusion des itinéraires techniques</b>	<b>2-1-</b> Elaboration d'un itinéraire technique sur la base des échanges réalisés en 2014/2015 lors des formations à destination des services techniques et des entreprises ; mise en lien avec les démarches des communes.				
	<b>2-2-</b> Un travail de sensibilisation et d'explication est à prévoir auprès des élus locaux en se basant notamment sur le travail réalisé par les services techniques des communes (présentation de l'inventaire en cours, des pistes de plan de gestion, de techniques pouvant être mise en place pour limiter la propagation...). Un temps de restitution à destination des élus et du grand public sera à prévoir.				
<b>3- Elargissement vers le grand public</b>	<b>3-1-</b> Elargissement vers le grand public : prévoir des actions de sensibilisation vis-à-vis des habitants des communes du territoire (faire des propositions : animations, diffusion d'information...).				